

## INTERVIEW

# Bernard Baudin : “Oui, les chasseurs doivent pouvoir gérer le loup”

Nouveau plan loup dévoilé par le gouvernement, phase I du projet Médialoup terminée... Bernard Baudin, président de la Fédération nationale des Chasseurs, revient sur ces deux événements qui rebattent les cartes de la présence du loup en France.

26

***Le Saint-Hubert : Vous êtes à l'initiative du projet Médialoup. Pourquoi avoir lancé cette enquête européenne ?***

Bernard Baudin : Depuis 1992, ma vie de chasseur ne cesse de croiser celle du loup. Cette année-là, le directeur du parc du Mercantour m'appelle pour me dire que le magazine *Terre Sauvage* va publier le témoignage de deux agents ayant observé deux loups dans ce qui est maintenant le cœur du parc. À l'époque, l'information n'intéresse personne car la présence de ces loups n'a aucun impact sur les animaux domestiques. Vingt ans plus tard, la situation a changé. Douze départements sont classés en zone de présence permanente. Et puis surtout, vingt ans après, 4 000 attaques sur troupeaux ont été enregistrées. En 2012, la protection

des troupeaux et les indemnités ont coûté dix millions d'euros. Sans oublier, l'impact sur les populations d'ongulés sauvages. En tant que président de la fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes, j'ai donc été rapidement confronté au loup. Puis, lorsque le gouvernement a lancé son premier plan loup, il est vite apparu qu'il ne suffirait pas à endiguer l'expansion du loup, il consistait plutôt à accompagner son expansion. Il fallait donc pouvoir influencer la suite de ce plan en montrant que les chasseurs pouvaient être partenaires dans la gestion de l'espèce. Médialoup est en partie né de ce constat. L'enjeu n'est plus d'être pour ou contre le loup en France. L'enjeu du projet était plutôt de savoir comment certains pays européens s'étaient adaptés au retour ou au dévelop-

pement du loup et d'en retirer des expériences à partager à l'échelon français.

***Le Saint-Hubert : Justement, le gouvernement vient de dévoiler les grandes lignes du Plan national d'action Loup 2013-2017. Les orientations prises vous conviennent-elles ?***

Bernard Baudin : Je pense que le nouveau plan loup va dans le bon sens, même s'il reste beaucoup à faire. Le premier a été efficace pour la protection des troupeaux, mauvais dans la gestion du loup. Seuls trois loups ont été tués, dont un par accident. Le nouveau plan facilite la mise en œuvre des tirs de prélèvement et porte à 24 le nombre d'animaux à tuer si nécessaire. A cet égard, Médialoup a montré que la cohabitation avec le loup est globalement plutôt bien perçue. En Italie, en Suède et en Espagne, la population est majoritairement favorable à la présence du loup. En revanche, cela est surtout vrai pour les urbains. Chez les ruraux, la situation est assez contrastée selon que la présence du loup est ancienne ou récente. En règle générale, le niveau d'acceptabilité du loup est plus élevé lorsque l'espèce est chassable ou facilement régulable. Par l'intermédiaire d'André Mugnier, la FNC s'est beaucoup impliquée dans la mise en place du nouveau plan de gestion. Nous avons réussi à démontrer que les chasseurs pouvaient, de part leurs connaissances et leur expériences, être une des solutions pour diminuer l'impact du loup sur les troupeaux domestiques. Les procédures d'intervention sont simplifiées. Ainsi, un agriculteur peut défendre immédiatement son troupeau en cas d'attaque de loup avec un fusil, s'il est titulaire d'un permis de chasser validé. Le tir de défense renforcé permet de faire appel à un groupe de chasseurs sélectionnés et formés pour intervenir et prélever le loup qui cause les dégâts. Les chasseurs seront alors postés en permanence autour de la zone de pâturage et pourront procéder au tir d'un loup. Si cette méthode ne fonctionne pas, le préfet pourra alors déclencher un tir de prélèvement et organiser des battues. Mais,



Photos ALM

pour le moment, les chasseurs restent des exécutants, ils ne peuvent pas prendre d'initiative.

***Le Saint-Hubert : Le loup doit-il redevenir une espèce chassable ?***

Bernard Baudin : Je pense que c'est impossible. Cela supposerait une volonté politique de l'Europe. Mais, les opinions commencent à changer. La Suisse envisage ainsi de dénoncer la convention de Berne ! Je crois plutôt que l'espèce gardera son statut d'espèce protégée mais avec des dérogations peut-être plus faciles à mettre en œuvre ! Le Plan national loup pourrait aller plus loin en créant un système de gestion accordant des bracelets aux associations de chasse locales. L'idée est que le loup puisse être régulé par les chasseurs sous la responsabilité de l'État.

***Le Saint-Hubert : Comment expliquez-vous ce retour rapide du loup en France ?***

Bernard Baudin : Longtemps la question s'est posée de savoir si ce retour était naturel ou accéléré par des lâchers d'animaux. En 1987, un loup avait été tué dans mon département qui portait des marques évidentes de captivité (opération à une patte...). A l'époque, n'importe qui pouvait avoir des loups chez soi car l'espèce n'était pas encore protégée par la convention de Berne. On ne peut donc pas exclure que certains individus

**Bernard Baudin entouré d'André Mugnier, de Paul Delduc et d'Alain Hurtevent lors de la restitution du projet Médialoup en février dernier.**

## >>> DOSSIER LOUP, Y ES-TU ?



ALM

Ce loup, présent à la direction de l'ONCFS a été victime d'une collision routière en 2008 dans le département de la Drome.

► se soient échappés ou aient été relâchés. Et puis, quid des naissances dans les parcs à loups ? La FNC a demandé au ministère d'être très vigilant à ce sujet ainsi que sur les règles de sécurité à mettre en œuvre dans les parcs. En France, il y a déjà eu des cas d'évasion lors d'une tempête. Un doute relatif subsiste encore donc, même si un des enseignements de Médialoup a été que le loup peut parcourir de très longues distances rapidement, en traversant des autoroutes, des fleuves et des voies ferrées, voire même des zones périurbaines, sans se faire repérer. Dans les Alpes, puis ailleurs en France, le retour du loup a aussi été grandement favorisé par l'importance du pastoralisme et des populations de gibier. Dans les Alpes-Maritimes, nous avons eu deux hivers très enneigés qui auraient pu avoir raison du loup s'il n'y avait eu une forte population de mouflons qui leur a permis de subsister. Ailleurs, c'est le chevreuil qui paie le plus lourd tribut avec le cerf et les jeunes sangliers.

### ***Le Saint-Hubert : La chasse est-elle compatible avec la présence du loup ?***

A la différence de l'ours, la présence d'un loup n'empêche pas la chasse. Dans les Pyrénées, lorsqu'un ours est signalé dans un endroit, la chasse en battue y devient interdite. C'est un premier point. Ensuite, même si le loup a un impact certain sur les populations d'ongulés, il n'entraîne pas la disparition des espèces. Lorsque celle qu'il prédate en priorité vient à diminuer, il se reporte sur d'autres espèces ou change temporairement de territoire. Je prends l'exemple du mouflon et du chamois, espèces présentes dans mon département. Avant l'arrivée du loup, j'avais environ 1 500 mouflons. Trois ans plus tard, ils étaient 240 ! Depuis, la population augmente de nouveau et je dois être désormais à 350 animaux. En ce qui concerne le chamois, j'en avais à peine 80 en 1976. Aujourd'hui, ils sont 1 400. Certes, le chamois est mieux adapté et trouve refuge dans des zones plus escarpées. Mais il est quand même prédaté au

printemps lorsque les femelles descendent dans les alpages pour y mettre bas. Les espèces s'adaptent au loup, retrouvent leur instinct sauvage, deviennent plus difficiles à chasser. Avant, dans le parc, on pouvait approcher chamois et bouquetins à 50 m. Désormais, à moins de 300 m, c'est impossible. Cela rend d'ailleurs la chasse plus sportive. Je dirai que c'est le côté positif du retour du loup. En revanche, il est évident que les chasseurs doivent adapter leurs prélèvements en conséquence. Dans les Alpes-Maritimes, les attributions de chevreuils ont chuté de 40 %. Le loup ne gêne donc pas la chasse mais il ne faut pas que la prédation des chasseurs se superpose à celle du loup.

### ***Le Saint-Hubert : Les chiffres des attaques sur les troupeaux domestiques sont connus. Qu'en est-il des prélèvements sur le gibier ?***

Bernard Baudin : Dans les Alpes-Maritimes, la fédération des chasseurs, l'ONCFS et le parc national du Mercantour ont très tôt mis en place un programme proie-prédation pour connaître ce que mangeait un loup. Un loup a été capturé et équipé d'une balise Argos couplée à un GPS. Il a été suivi pendant huit semaines, ce qui a permis de retrouver vingt-deux cadavres d'ongulés (chevreuil, chamois, cerf, petit sanglier). *A minima*, cela représente 132 animaux à l'année. Ce n'est pas rien d'autant qu'il ne s'agit pas que d'animaux malades, chétifs ou âgés. Si le Plan loup va dans le sens d'une gestion simplifiée et décentralisée du loup, cela ne peut se faire sans prendre en compte les espèces gibiers et donc la chasse. Ce serait totalement incohérent car les grands ongulés sont les principales proies du loup et des chasseurs. Ignorer les intérêts cynégétiques serait ignorer une bonne partie du monde rural.

La conservation du loup ne doit pas rester le monopole des associations de conservation de la nature. Les chasseurs de France, peuvent également porter un message positif et se voir confier un rôle plus important à l'avenir dans la gestion conservatoire de cette espèce dite « à perception différenciée ».